

Les femmes dans les commissions officielles

Autor(en): **S.B.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 399

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Dites à ceux qui ont
le cœur troublé: Prenez
courage.

ESAIÉ. XXXV. 4

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{me} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{me} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ETRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est
édité des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace:

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Le 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est
édité des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

Notre deuil

Mme J. J. Gourd

(1859-1933)

La mort de cette femme d'élite a attristé la grande famille suffragiste. Nous savons tous ce qu'elle a été, pour les siens, pour ses amis, pour la cause et pour ce journal, et disons à ses filles que nous souffrons dans notre cœur du grand malheur qui les frappe. Nous savons aussi de quelle tendresse et de quel dévouement la chère disparue a embelli et protégé la vie de notre rédactrice, dans cette jolie maison de Pregny où l'on travaillait tant en s'aimant si bien. Mère toute d'amour et de compréhension, sachant créer cette atmosphère de bienfaisante intimité et favoriser le travail de sa fille, écartant tout ce qui pouvait l'entraver, toujours prête à écouter, à conseiller, à collaborer, et aussi à reconforter au soir des journées fatigantes.

On n'a jamais dans la vie qu'une maman... Vers cette famille en deuil s'envole la sympathie, combien émue et combien profonde, des lecteurs de notre journal.

Mme Gourd a beaucoup travaillé en sa vie. Maîtresse de maison et éducatrice parfaite, elle s'intéressait à toutes les grandes questions, les étudiant et les discutant avec une expérience toujours plus étendue des gens et des choses. Au journal dans lequel paraissent ces lignes et qu'elle contribua à créer, quel service n'a-t-elle pas rendu? Besogne ardue de l'administration, accomplie pendant treize ans, collaboration, non seulement en tant qu'auteur d'articles lumineux de clarté et de bon sens, mais encore par le travail ingrat des corrections d'épreuves ou de placards, aide financière généreuse et constante, le plus souvent anonyme, et pour laquelle elle n'acceptait pas volontiers les remerciements. O *Mater Suffragii*, comme nous nous plaisions à vous appeler, que ne vous devons-nous pas!

Ceux qui travaillèrent avec elle ont admiré sa ferme personnalité, son intelligence très vive, son esprit élevé et conciliant, son juge-

ment solide et sa culture étendue et profonde. Spécialisée dans les questions d'assurance-maladie, membre et présidente de Comités et de Commissions de la Société protestante de secours mutuels, administratrice admirable, entourée de la vénération de ses collègues, toujours encourageante et toujours réconfortante, et toujours préoccupée du côté social et éducatif de sa tâche; membre de la Commission des assurances de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, représentante des femmes suisses dans deux Commissions extraparlimentaires fédérales (assurance-maternité, et revision de la loi sur l'assurance-maladie), elle s'intéressa à toutes les formes d'assurance. L'idée d'une assurance-veillesse pour les employées de maison la préoccupa longtemps; elle organisa aussi une enquête sur la situation de celles dont la vie aurait été changée par l'introduction de l'assurance-veillesse, et écrivit de nombreux articles sur ces questions.

Mais ce que Mme Gourd fit n'est rien en regard de ce qu'elle fut. Son père, originaire des Vallées vaudoises du Piémont, était pasteur de la colonie suisse de Gènes, et c'est dans cette ville qu'elle naquit et passa ses années de jeunesse. Elle unissait les caractéristiques aimables de bonne grâce et de courtoisie de son ascendance italienne à la discipline intellectuelle et morale de sa mère genevoise, discipline héritée d'une lignée de travailleurs de l'esprit, pasteurs, hellénistes, botanistes. En contact constant avec Genève, elle se sentit toujours beaucoup plus Genevoise qu'Italienne.

A dix-neuf ans, elle épousa Jean-Jacques Gourd, originaire du Sud-Ouest de la France, alors pasteur à Genève, puis professeur de philosophie à l'Université, où il succéda à Amiel. Il exerça une grande influence sur sa jeune femme par sa remarquable personnalité, par sa haute culture intellectuelle, par sa largeur, s'opposant à toutes les étroitesse, et par sa conviction que les femmes n'ont, pas plus que les hommes, le droit de se désintéresser de la vie de la Cité. La mère de Mme Gourd, féministe avant la lettre et abonnée à *la Fronde* dès les débuts de ce journal de pion-

nières, contribua certainement aussi à développer chez sa fille des idées féministes.

On ne pouvait approcher notre chère et vénérée amie sans ressentir l'influence de sa nature harmonieusement équilibrée, de son exquise bonté alliée à une réelle austerité de pensée et de vie, de mépris pour la vulgarité, de sa soumission au devoir, du charme et de la dignité de son abord, de sa gaieté, douce comme elle, et qui tempérât la rectitude inflexible de son caractère. Nul ne fut plus hostile au péché et plus miséricordieuse au pécheur.

Son cœur chaud et maternel nous a encouragés et certainement rendus meilleurs. Depuis que s'est éteint ce foyer de lumière et de chaleur, beaucoup s'estiment appauvris et la vie leur semble plus sombre. Je veux dire encore qu'il est parmi les amies de la famille Gourd certaines dont la douleur a un son particulièrement touchant: ce sont ces étrangères qui ont fixées à Genève les services de la Société des Nations, et pour qui l'accueillante maison de Pregny était un centre apprécié, pour qui l'hôtesse au visage si doux sous des cheveux argentés personnifiait la Genève féministe... « Sans elle, Genève ne sera plus Genève », disait l'une d'elles.

Grâce à son intuition merveilleuse des choses du cœur, Mme Gourd savait les mots qu'il faut dire à ceux qui sont tristes. L'armature de sa belle vie, elle la dut aux enseignements de son cher Marc-Aurèle, qu'elle redisait presque par cœur, et à sa foi religieuse dont elle parlait rarement, mais qui émanait d'elle comme le parfum émane de la fleur.

JEANNE VUILLIOMENET.

Vivement touchée par les innombrables témoignages de sympathie pour elle et d'affection pour sa chère disparue, qui lui sont parvenus, aussi bien à titre individuel qu'au nom de Sociétés féminines, ou de la presse féministe, la Rédactrice du Mouvement, vu l'impossibilité de remercier chacun personnellement, tient à dire ici sa gratitude émue à tous ceux, amis connus et inconnus, qui ont si bien réalisé la perte irréparable qu'elle vient de faire.

Le féminisme aux Indes

DÉSIGNATION D'UNE INSPECTRICE DU TRAVAIL AU PENDJAB.

Afin de donner suite à la recommandation de la Commission royale du travail, relative à la nomination d'une femme inspectrice des fabriques pour veiller à l'exécution des mesures concernant la protection de la maternité des ouvrières, et le service social auprès des femmes et des enfants, des pourparlers ont lieu actuellement entre les autorités du Pendjab, de Delhi et d'Ajmer Merwara, ces pays désirant profiter à frais partagés des services d'une inspectrice du travail que l'Administration du Pendjab se propose de nommer.

CONFÉRENCE DES FEMMES DE MADRAS.

La Conférence des femmes de Madras, qui est affiliée à la Conférence des femmes de toute l'Inde, a tenu sa septième assemblée annuelle à Madras le 8 octobre 1932. Parmi les diverses résolutions adoptées, l'une a trait au développement de l'instruction féminine, une autre à la nomination de femmes dans tous les Comités et Commissions officiels, et dans les délégations à la Société des Nations, afin qu'elles puissent y présenter le point de vue féminin. Une autre résolution, qui concerne le travail des femmes: a) demande qu'une surveillance soit exercée sur les industries non réglementées, pour y amener les conditions de travail au niveau atteint par les industries réglementées; b) déplore la décision de la Conférence de Genève fixant à dix ans pour l'Inde l'âge minimum d'admission des enfants aux occupations non industrielles, et recommande que l'âge minimum soit immédiatement élevé à

Carrières féminines

L'accès des femmes aux services postaux dans les pays du Nord

En Hollande, les femmes occupent le plus souvent des postes subalternes dans l'administration des postes, télégraphes et téléphones. Leur préparation professionnelle est la même que celle des fonctionnaires du sexe masculin. En principe, elles sont admises aux mêmes postes, — notamment en ce qui concerne le service aux guichets, — et reçoivent le même traitement que les hommes. En pratique, elles sont cependant moins nombreuses, exception faite pour le service téléphonique. On rencontre également par ci par là des femmes dans les emplois supérieurs, mais ce sont des cas isolés.

Au Danemark, les femmes sont mises sur le même pied que les hommes dans les services postaux et télégraphiques. L'instruction préparatoire et la formation professionnelle sont les mêmes pour les deux sexes, et les femmes accomplissent les mêmes fonctions que les hommes, reçoivent exactement le même traitement. Au service des guichets, les femmes ont fait leurs preuves aussi bien que leurs collègues masculins. Dans les emplois supérieurs, il y a eu jusqu'ici moins de femmes que d'hommes; néanmoins, aucune entrave n'est apportée à leur avancement.

En Suède, la formation professionnelle des fonctionnaires postaux supérieurs s'acquiert en deux cours. Les femmes ayant l'instruction préparatoire requise sont admises sans autre au premier de ces cours. Elles assument ensuite le service aux guichets et tous les travaux en rapport

Lire en 2^{me} page:

J. GUEYBAUD: En France: « Femmes contributives, protestez... »

A travers la presse.

H. ZWAHLER: Le service domestique en Suisse.

(Suite et fin.)

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Un centenaire à ne pas oublier: Carl Hilty.
E. P.: La VII^{me} Journée d'éducation à Neuchâtel.

L'Exposition « La Femme ».

Correspondance. — Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

Variétés: Une bonne petite femme d'aujourd'hui.
Que lisons-nous?
Publications reçues.

Les femmes dans les commissions officielles

Sur la proposition de la municipalité de Lausanne, le Conseil d'Etat vaudois a nommé membre de la commission de contrôle du chômage pour la commune de Lausanne, à côté de dix-huit hommes, Mme Bonnard-Cornuz, à Lausanne, qui, il y a une année, a été désignée comme membre de la commission scolaire.

Cette commission de contrôle, prévue par l'arrêté cantonal du 16 janvier 1933, doit étudier les divers problèmes que pose le chômage, fournir à l'autorité municipale des suggestions pour lutter contre ses effets, coordonner les efforts pour la lutte systématique contre le chômage, préviser à l'Office cantonal de chômage sur les allocations de crise et les secours de chômage prévus par l'arrêté cantonal.

Mme Bonnard est une femme de cœur, qui,

comme présidente de l'Oeuvre de la Maternité a une grande connaissance des besoins de la population indigente; elle rendra dans cette commission les plus grands services.

A Moudon, également, Mlle Brailard a été désignée pour faire partie de la commission communale de contrôle du chômage, comme représentante de l'Union des femmes. S. B.

Une effrayante statistique

C'est celle que publie trimestriellement le B.I.T. sur le total des chômeurs dans les différents pays, et bien que ces chiffres ne puissent pas être comparés entre eux de façon absolument certaine, parce qu'ils ne portent pas tous exactement sur les mêmes catégories de personnes (les uns tenant compte uniquement des chômeurs indemnisés, les autres des chômeurs inscrits dans les offices de placement, d'autres encore des chômeurs assurés, etc., etc.), il est cependant facile de se rendre compte de la marche ascendante de tous ces chiffres durant l'année 1932. En voici d'ailleurs quelques-uns:

Pays	1931	1932
Allemagne	5.059.773	5.357.643
Autriche	273.658	329.707
Grande-Bretagne	2.734.854	2.849.025
Belgique	196.896	331.168
Danemark	66.478	113.273
Pays-Bas	107.372	166.325
Suisse	56.186	91.037
Tchécoslovaquie	88.600	173.706
France	123.891	292.552
Italie	909.234	1.075.106

(Extrait des Informations sociales du B.I.T.)

